

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « BILAN DU MANAGER DE L'ESPACE-LOISIRS »
(N° 1313) (PCSI)**

Séance du 11 décembre 2025

Point n° 5

Question : De quelle manière le salaire du manager de l'Espace-Loisirs est-il financé ? Quelle part incombe au SidP, au HCA (selon communiqué de presse SidP de juillet 2024). La commune de Porrentruy finance-t-elle aussi une part du revenu de ce poste ?

Réponse

01.08.24 à aujourd'hui : 70% pour le SidP comme manager de l'Espace-Loisirs ;
01.08.24 au 30.04.25 : 20% pour le HC Ajoie, financés par le club ;
01.05.25 à aujourd'hui : 20% pour le SidP avec d'autres missions.

Sur le taux d'activité du poste de manager de l'Espace-Loisirs, environ 15 % sont consacrés au fonctionnement courant du site, soit des tâches opérationnelles que le Chef de Service n'a plus à effectuer.

Environ 5% sont consacrés à la recherche de fonds pour la rénovation du collège Stockmar, financés par le crédit de rénovation. Le solde de 70% est consacré à la fonction de manager de l'Espace-Loisirs financés à hauteur de 50% par LPR (Confédération et Canton) et le solde d'environ 50'000 CHF (tout frais compris) fait partie des charges de fonctionnement de l'Espace-Loisirs. Porrentruy contribuant à hauteur de 60% (répartition Isochrone) au déficit d'exploitation de l'Espace-Loisirs, le montant à sa charge est donc d'environ 30'000 CHF.

Question : des objectifs clairs ont-ils été posés pour cette fonction ?

Réponse

Un cahier des charges a été établi lors de la création du poste. Ce cahier des charges a été validé par le Canton et par la Confédération dans le cadre du soutien LPR, ce qui garantit le cadre et les objectifs attendus pour la fonction.

Question : Après une année de fonctionnement, un bilan a-t-il été tiré de la création de ce poste ? Respectivement, quel est ce bilan ?

Réponse

Les premiers mois ont été consacrés à établir un bilan de la situation de l'Espace-Loisirs Ajoie. Ils ont également été investis dans la préparation, la négociation et la mise en application de la nouvelle convention liant le HC Ajoie et le SidP, ce qui a représenté un travail important de coordination et de structuration.

Un rapport détaillé est actuellement en préparation et sera remis en décembre 2025 au Canton et à la Confédération, conformément aux exigences liées au soutien LPR. Une fois ce document finalisé, il pourra être transmis à la Municipalité de Porrentruy sur demande.

Question : Qu'en est-il des événements et du développement touristique annoncés dans la presse lors de la création de ce poste ?

Réponse

Depuis la création du poste, plusieurs actions concrètes ont été menées afin de dynamiser le site et de renforcer son attractivité régionale.

La patinoire a accueilli les championnats de CrossFit, réunissant plus de 200 athlètes sur trois jours (nouvelle édition confirmée pour 2026). Les équipes nationales féminines U14 et U16 de hockey sur glace ont effectué plusieurs camps d'entraînement à Porrentruy en 2025, totalisant 37 heures de location de glace. D'autres clubs externes ont également organisé des camps sur le site, représentant environ 400 nuitées. Ces équipes ont également consommé des repas dans les restaurants de la ville et participé à diverses activités extra-sportives. Une collaboration étroite a été mise en œuvre avec les acteurs touristique locaux (activités, hébergement, restauration).

Plusieurs événements ont également été mis en place : le patinage de Noël 2024, une course matinale en juin 2025, une disco glace animée par des personnes en situation de handicap, plusieurs animations musicales à la piscine ou encore des prestations de massage sur site.

Question : Le poste présente-t-il une réelle amélioration au vu de la balance coûts / recettes ? Dans le cas contraire, sa pérennisation est-elle assurée ?

Réponse

Le poste ne peut pas être rentable dès le début, et c'est précisément pour cette raison qu'il bénéficie d'un soutien de la LPR sur une période de quatre ans.

Cette phase subventionnée permet de mettre en place les outils, les processus et les projets structurants nécessaires pour améliorer progressivement la balance coûts/recettes.

Sur la première année, les recettes générées hors clubs utilisateurs s'élèvent à environ 65'000 francs.

La pérennisation du poste dépendra du bilan global établi à l'issue de la période subventionnée. Les recettes devront au minimum couvrir les coûts.

Parallèlement à l'augmentation des recettes, une étude de réduction des coûts d'utilisation est en cours. Elle vise à optimiser l'exploitation globale des infrastructures, notamment en matière d'énergie, de coordination des plannings et de rationalisation des charges liées aux équipements.

24 novembre 2025

Le Conseil municipal